

missive de police, où elle est reconnue comme ayant été les auteurs de l'incendie des fusées incendiaires au ministère du commerce et de l'industrie.

Cette précieuse capture a été éconduite au dépôt.

On a arrêté le trop fameux Richard, garçon de bureau de Raoul Rigault et ami intime de Gaston Dacosta, dit Coco, sur lequel la police n'a pu encore mettre la main. Richard dirigeait, dit-on, les pétitionnaires qui ont incendié la préfecture de police. On l'a dirigé sur Versailles.

On ne saurait se figurer la diversité des objets saisis chez les écrivains.

Les magasins de la préfecture sont encombrés de sabres vieux et nouveaux, pendules, portefeuilles, trousse de major, balances, timbres mobiles, bombonnes, armes de luxe, porte-monnaies, bottes à l'écurie, selles de cheval, etc. Mais ce qui a paru remarquable de plus étonnant, c'est le nombre de papiers touchant les affaires civiles et militaires de la Commune.

La Bourse de Paris, dit le Figaro, présente un des coups d'œil les plus pittoresques qu'on puisse imaginer.

On voit qu'en ce moment le temple de Plutus est en quelque sorte changé en casernes de moines dans la galerie du haut. Rien de plus curieux que l'aspect de la Bourse à trois heures de l'après-midi, quand les bourgeois festulent et vocifèrent autour de la corbeille.

Au premier, penchés sur la balustrade où s'écroulent les chaises et les tentons de nos braves artistes, on aperçoit les soldats à l'air effaré, inquiet, curieux, regardant avec un étonnement croissant cette foule d'habitants hurlant des mots étranges, se remuant, se bousculant.

Ils semblent à chaque instant attendre l'ordre de leur sergent d'aller mettre tous les braillards à la porte de chez eux.

TROUBLES A BRUXELLES

Les manifestations en faveur du pouvoir temporel du Pape ont provoqué à Bruxelles des manifestations en faveur de l'Italie unie. Ces manifestations ont eu un caractère tel que la nuit dernière, les corps spéciaux de la garde civique ont été forcés d'intervenir pour maintenir l'ordre, et de faire usage de leurs balloches pour se dégager d'une foule dans laquelle paraissent s'être mêlés des compagnons de l'Internationale.

Les amateurs d'émeutes ont pu juger, aux dispositions des braves citoyens qui composent nos corps spéciaux, qu'ils n'auraient pas beaucoup joué à Bruxelles.

Nous regrettons de devoir constater que plusieurs personnes ont été assez gravement blessées, mais il y a lieu de croire que les troubles ne se renouvelleront plus.

Dépêches télégraphiques

Service particulier du journal de Roubaix

Versailles, 19 juin. L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi donnant qualité d'électeurs et d'éligibles aux Alsaciens et Lorrains résidant en France, sous condition de déclarer leur domicile. Un projet de loi a été adopté, qui règle le travail des enfants dans les manufactures.

La proposition de rétablir les lois de 1860, réglementant la liberté de la fabrication et la commerce des armes, a été adoptée.

Répondant aux interrogations de M. Langlois, relativement aux prisonniers en Allemagne, le ministre des affaires étrangères dit que de grandes difficultés matérielles empêchent un rapatriement rapide: 280,000 hommes restaient encore le 20 mai en Allemagne; 406,000 sont rentrés; 3 ou 4,000 reviennent par jour. Le ministre déclare que le gouvernement fait tous ses efforts pour accélérer le rapatriement.

Bruxelles, 20 juin, 11 h. 36 m. Vienne 20. — La correspondance au-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 21 JUIN 1871.

— 51 —

LE DERNIER IRLANDAIS

PAR ELIE BERTHET

XVI.

LES PROSCRITS

SUITE

— Oui, oui, laird, dit-il en grinçant des dents, Votre Honneur a raison... Aussi bien une balle n'irait pas à moitié chemin de la plaine. Mais, il y a de quoi perdre la raison à voir les sottises de ces diaboliques dragons... Tout à l'heure, il y en avait qui poursuivaient ma pauvre Mary, une mère de cinq enfants, et c'est ce qui m'a tourné la tête. Les scélérats ! ils ne laisseront pas dans mon cottage une pomme de terre pour ma famille, et une goutte de whisky pour mes amis.

Sans répondre à ses doléances, Richard, écarta doucement Tom, et se posta avec son frère, et miss Avondale pour voir ce qui se passait.

trichienne emprunté à un rapport de Constantinople l'assurance que les relations entre la Porte et le viceroi ont pris une forme entièrement amicale et que les différents pendants peuvent être considérés comme aplatis.

Nous avons reproduit la pétition des évêques de la province ecclésiastique de Rouen à l'Assemblée nationale contre l'occupation des Etats pontificaux et l'occupation de Rome par les troupes italiennes; nous reproduisons aujourd'hui la pétition des évêques de la province ecclésiastique de Cambrai :

Messieurs les Députés, L'archevêque de Cambrai et l'évêque d'Arras, soussignés, ont l'honneur, en leur nom personnel et au nom de plus de deux millions de fidèles, que renferme leur province ecclésiastique, de réclamer la haute intervention de l'Assemblée nationale pour obtenir la réparation de faits injustes et violents qui portent la plus grave atteinte à la liberté de toutes les consciences catholiques.

Tout le monde sait comment le gouvernement italien, au mépris de ses engagements les plus solennels, et spécialement des traités qui le liaient envers la France, a envahi ce qui restait au Pape des Etats pontificaux, des qu'il a été que nos désastres lui permettraient d'accomplir impunément cette suprême spoliation.

Il s'est emparé par la force des armes de la ville de Rome elle-même. Depuis que dure cette violente et inique occupation de la métropole de la catholicité, le souverain Pontife se trouve livré à la merci d'un pouvoir hostile; il a cessé d'avoir sa liberté d'action et l'indépendance qu'exige l'exercice de son ministère apostolique; ses communications avec l'univers catholique sont livrées aux investigations et aux entraves d'une police étrangère, que sa position rend nécessairement inquiète et défiante.

Il est captif dans son palais. Sa sécurité personnelle elle-même est gravement compromise.

L'émeute, en effet, a déjà rugi plus d'une fois aux portes du Vatican, et qui oserait assurer qu'il n'arriverait pas, dans un avenir plus ou moins prochain, que la faiblesse trop connue du gouvernement envahisseur se trouvât impuissante à prévenir le dernier et le plus sacrilège des attentats ?

Quant aux garanties par lesquelles ce gouvernement prétend assurer, sous sa domination temporelle, le libre exercice de la souveraineté spirituelle du Pape, aucun homme grave ne peut les prendre au sérieux. Qu'on juge par ses actes antérieurs, en tout ce qui concerne la question romaine, qu'on juge par sa récente conduite envers la France de ce qu'on peut attendre de sa religion et de sa loyauté !

Eût-il d'ailleurs la volonté sincère de faire respecter l'indépendance spirituelle du Pape, en a-t-il le pouvoir ? Et suppose qu'il l'ait aujourd'hui, combien de temps le conservera-t-il encore ?

Il est impossible, messieurs les députés, que dans l'état de choses actuel, et tant que le chef suprême de notre Eglise restera ainsi opprimé, les rapports que nous devons nécessairement entretenir avec lui, comme évêques, aient la liberté intime et la sécurité entière qu'exigent la direction des consciences et le gouvernement des âmes.

Et qu'on n'espère pas que cet état violent s'adoucira de lui-même; que le temps assourdira des rapports maintenant si heurtés; que ce fait accompli finira, comme tant d'autres, par être accepté et que les consciences se façonnent, à la longue, au joug qu'un pouvoir séculier prétend leur imposer indirectement; non, messieurs les députés, qu'on le tienne pour certain, il n'en arrivera jamais ainsi. L'opposition qui existe entre les prétentions aliènes et les nécessités gouvernementales du souverain pontificat n'est point accidentelle; elle ne tient point à des circonstances variables, à des malentendus passagers et qui pourraient s'éclaircir; elle est dans la nature même des choses. Elle survivra à toutes les mutations qui pourront survenir sur le siège apostolique, et la succession des pontifes romains n'y pourra rien changer.

La vallée des Trois-Sœurs était déjà plongée dans une obscurité complète, et c'était à peine si on entrevoyait sa cascade comme une longue traînée blanche et flottante; mais au-dessous de Fairy-Mount, dans la plaine, un jour oblique et blafard permettait de distinguer, malgré la brume légère qui commençait à s'élever, les casques brillants, les uniformes écarlates des soldats anglais. Le gros de la troupe avait fait halte à quelque distance du cottage d'Irving, où les officiers avaient élu domicile, comme on pouvait en juger aux tourbillons de fumée qui s'échappaient du toit. De leur côté, les cavaliers se préparaient à bivouaquer. Tandis que les uns établissaient les chevaux dans les creux des rochers et plaçaient devant eux des bottes de fourrage, les autres abattaient sans façon des sapins entiers afin d'entretenir un feu énorme pendant la nuit glaciale qui se préparait.

Outre ce corps principal et quelques dragons isolés galopant à la poursuite des fuyards, on remarquait une troupe de gens à pied, composée de constables irlandais et de policemen, une soixantaine de personnes environ. Cette troupe semblait vouloir mettre à profit le peu de jour qui lui restait encore pour atteindre le but de l'expédition, et elle s'avancit vers Fairy-Mount. Au milieu d'elles se trouvait un personnage enveloppé de fourrures, qui semblait être le chef. Soit fatigue, soit faiblesse causée par l'âge ou la maladie. A côté de lui se tenait un officier de cavalerie, Tépée nue, qui lui adressait fréquemment la parole. Un peu en avant, un homme ayant le costume d'un paddy marchait entre quatre soldats et servait de guide.

Au premier coup d'œil, Richard n'eut plus de doute sur la trahison. Les assaillants suivaient exactement la route sinieuse qui conduisait à Fairy-Mount. Parfois, ils disparaissaient tout à fait dans les plis du terrain, et on pouvait croire encore qu'ils s'étaient égarés au milieu des obstacles dont le sol était hérissé; mais cette erreur n'était pas longue: ils reparaissaient bientôt au point précis qui était leur praticable. Cependant, ils avançaient lentement, soit à cause de l'incommodité du chemin, soit par mesure de précaution, car souvent les regards se tournaient, d'un air soucieux, vers la croupe de rochers, et on se montrait du doigt ces masses sombres d'où la mort pouvait sortir d'une minute à l'autre.

L'attaque était bien combinée, dit Richard froidement; des sentinelles ont été posées partout et gardent les passages des montagnes. Sans cette maudite grotte et ses souterrains inconnus, nous étions pris comme des renards dans leurs trous! Ce guide a bien gagné son salaire.

En ce moment, l'homme qui marchait entre quatre soldats se trouvait à une courte distance en droit ligne de la terrasse, quoique le chemin fit encore de nombreux détours pour atteindre l'uni-

« Toutefois, les armuriers autorisés à vendre les armes de guerre, etc. » L'Assemblée consultée, une certaine hésitation se remarqua dans le parlementaire.

Or, messieurs les députés, c'est contre cette lésion de nos droits les plus nécessaires, les plus sacrés, les plus inaliénables que nous venons réclamer, près de notre représentation nationale.

Lors même qu'il s'agit simplement d'obtenir la réparation de quelque outrage fait par une nation étrangère à notre qualité de Français; de quelque violation, à notre détriment, de la liberté des mers; d'attaques portées à quelques intérêts industriels et mercantiles, nous serions assurés que l'honneur de la France ne nous serait pas défiant. Son honneur national ne serait certes pas moins déshonoré par ces attaques, grandes nations qu'on ne peut mettre en jeu, toutes les ressources de la diplomatie et se montrer prêts à employer toute leur puissance militaire pour revendiquer un navire dont la capture était d'une légitimité contestable.

Intuitif de l'Assemblée nationale, les droits dont nous réclamons la restitution sont d'un ordre plus élevé, combien ils sont plus incontestables ! certains, et combien le mépris qu'on en fait touche de plus près au cœur même de notre nation.

Ajoutons ici une considération dont l'importance ne peut échapper à personne. — Si la religion et la piété filiale imposent, en général, aux catholiques le devoir de faire cesser la captivité du Pape, en libérant les soldats ennemis qui l'entourent, on peut dire que jusqu'à un certain point, ce devoir est, de plus, imposé à la France à titre de justice. C'est à elle, en effet, que l'oppressur doit le pouvoir dont il abuse, d'une manière inique autant qu'injuste, contre l'auguste captif du Vatican.

Sans nos victoires de Solferino et de Magenta, le Piémont n'aurait pu avoir à l'égard de Rome cet d'impuissantes convoitises. Ses croisés n'en auraient jamais atteint les ramparts ni brisé les portes sacrées.

Cette déplorable erreur d'une politique mal inspirée; ce courage si admirable et si digne d'une meilleure cause qu'ont montré nos soldats dans l'expédition d'Italie; ce sang qu'ils ont si noblement et hélas ! si inutilement répandu, ne doivent pas seulement nous inspirer de profonds regrets; ils nous obligent, envers l'Eglise romaine, à une efficace réparation.

Il ne faut pas que, dans le monde, nos contemporains aujourd'hui, et plus tard, la postérité puissent dire que notre noble et loyale France, après avoir donné aux spoliateurs du Pape la forme de loi enlevée; les dernières parcelles de son patrimoine dix fois séculaire, et jusqu'à sa liberté elle-même, n'a rien voulu ou n'a rien pu faire pour réprimer les violences et les injustices dont elle a été, pour le moins, la cause occasionnelle.

Quant aux moyens qu'il conviendrait de prendre pour réparer ces grandes injures, pour rendre aux consciences troublées la sécurité qu'elles réclament, et à laquelle elles ont droit, pour réaffirmer, à base et à violence ébranlée de tout l'ordre social, nous nous en rapportons, messieurs les députés, avec une confiance entière à votre haute sagacité et à votre justice; nous savons que profond se tiennent vos âmes et vos devoirs et des véritables intérêts de la France.

Vous saurez garder son honneur offensé ! Vous voudrez que, après une douloureuse mais passagère humiliation, elle reconquière l'autorité qu'avait sa voix dans les conseils de l'Europe, qu'elle reprenne et qu'elle contienne la grande mission que lui a donnée la Providence de protéger à Rome d'abord, puis dans le monde entier, les intérêts et les droits du catholicisme.

Recevez, messieurs les députés, l'assurance de nos respectueux sentiments.

R. F., archevêque de Cambrai.

J.-B. J., évêque d'Arras.

Mai 1871.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 19 juin 1871

Présidence de M. Jules Grévy

(SUITE)

M. DELSOL, au nom de la Commission, accepte l'amendement, avec une légère modification en disant :

« Toutefois, les armuriers autorisés à vendre les armes de guerre, etc. » L'Assemblée consultée, une certaine hésitation se remarqua dans le parlementaire.

Or, messieurs les députés, c'est contre cette lésion de nos droits les plus nécessaires, les plus sacrés, les plus inaliénables que nous venons réclamer, près de notre représentation nationale.

Lors même qu'il s'agit simplement d'obtenir la réparation de quelque outrage fait par une nation étrangère à notre qualité de Français; de quelque violation, à notre détriment, de la liberté des mers; d'attaques portées à quelques intérêts industriels et mercantiles, nous serions assurés que l'honneur de la France ne nous serait pas défiant. Son honneur national ne serait certes pas moins déshonoré par ces attaques, grandes nations qu'on ne peut mettre en jeu, toutes les ressources de la diplomatie et se montrer prêts à employer toute leur puissance militaire pour revendiquer un navire dont la capture était d'une légitimité contestable.

Intuitif de l'Assemblée nationale, les droits dont nous réclamons la restitution sont d'un ordre plus élevé, combien ils sont plus incontestables ! certains, et combien le mépris qu'on en fait touche de plus près au cœur même de notre nation.

Ajoutons ici une considération dont l'importance ne peut échapper à personne. — Si la religion et la piété filiale imposent, en général, aux catholiques le devoir de faire cesser la captivité du Pape, en libérant les soldats ennemis qui l'entourent, on peut dire que jusqu'à un certain point, ce devoir est, de plus, imposé à la France à titre de justice. C'est à elle, en effet, que l'oppressur doit le pouvoir dont il abuse, d'une manière inique autant qu'injuste, contre l'auguste captif du Vatican.

Sans nos victoires de Solferino et de Magenta, le Piémont n'aurait pu avoir à l'égard de Rome cet d'impuissantes convoitises. Ses croisés n'en auraient jamais atteint les ramparts ni brisé les portes sacrées.

Cette déplorable erreur d'une politique mal inspirée; ce courage si admirable et si digne d'une meilleure cause qu'ont montré nos soldats dans l'expédition d'Italie; ce sang qu'ils ont si noblement et hélas ! si inutilement répandu, ne doivent pas seulement nous inspirer de profonds regrets; ils nous obligent, envers l'Eglise romaine, à une efficace réparation.

Il ne faut pas que, dans le monde, nos contemporains aujourd'hui, et plus tard, la postérité puissent dire que notre noble et loyale France, après avoir donné aux spoliateurs du Pape la forme de loi enlevée; les dernières parcelles de son patrimoine dix fois séculaire, et jusqu'à sa liberté elle-même, n'a rien voulu ou n'a rien pu faire pour réprimer les violences et les injustices dont elle a été, pour le moins, la cause occasionnelle.

Quant aux moyens qu'il conviendrait de prendre pour réparer ces grandes injures, pour rendre aux consciences troublées la sécurité qu'elles réclament, et à laquelle elles ont droit, pour réaffirmer, à base et à violence ébranlée de tout l'ordre social, nous nous en rapportons, messieurs les députés, avec une confiance entière à votre haute sagacité et à votre justice; nous savons que profond se tiennent vos âmes et vos devoirs et des véritables intérêts de la France.

Vous saurez garder son honneur offensé ! Vous voudrez que, après une douloureuse mais passagère humiliation, elle reconquière l'autorité qu'avait sa voix dans les conseils de l'Europe, qu'elle reprenne et qu'elle contienne la grande mission que lui a donnée la Providence de protéger à Rome d'abord, puis dans le monde entier, les intérêts et les droits du catholicisme.

Recevez, messieurs les députés, l'assurance de nos respectueux sentiments.

R. F., archevêque de Cambrai.

J.-B. J., évêque d'Arras.

Mai 1871.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 19 juin 1871

Présidence de M. Jules Grévy

(SUITE)

M. DELSOL, au nom de la Commission, accepte l'amendement, avec une légère modification en disant :

M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi.

S'il s'agissait, ajoute M. de Belcastel, s'il s'agissait d'esprit, je reconnaîtrais volontiers à M. de Tillancourt d'être le plus grand de nos hommes, mais je ne saurais accepter que ni lui ni personne n'éjugent des votes et des tendances des autres. M. de Belcastel réclame sur quelques points de la loi.

M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi.

M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi.

M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi.

M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi.

M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi.

M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi.

M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi.

M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi.

M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi.

M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi.

M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi.

M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi.

M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi.

M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi.

M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi. M. DE BELCASTEL réclame sur quelques points de la loi.